

**Commune d'ORADOUR-SUR-GLANE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Compte-rendu de la séance du 24 octobre 2025

Le Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane, dont les membres ont été dûment convoqués le 17 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Philippe LACROIX, Maire le 24 octobre 2025 à 19 heures.

**PRÉSENTS** : M. Philippe LACROIX, Maire, Mme Carine VILLEDEIEU, Mme Muriel DELALLET, M. Maurice GAUTHIER, Adjoints, M Guillaume GENTY, Mme Colette DESPLOMBAIN, Mme Yvette DARDILLAC, M Clément BOSSELUT, M Eric FENOLL, M Bertrand LIAGRE, Mme Valérie BICHAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Sophie GOURINAT .

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR** : M Benoît SADRY à M Philippe LACROIX, M Landry BOISSELET à M Maurice GAUTHIER.

**ABSENT, EXCUSE** : M Jean Jacques LAMANT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Carine VILLEDEIEU

La séance est ouverte à 19 heures.

Le quorum étant atteint, il est proposé de passer à l'ordre du jour.

**Appel nominatif et désignation d'un secrétaire de séance** :

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus et propose de désigner Madame Carine VILLEDEIEU comme secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2025** :

Monsieur le Maire précise que chaque élu a été destinataire du compte rendu de la séance précédente et précise que les corrections suggérées ont été apportées. Il soumet à l'assemblée délibérante l'approbation de ce compte-rendu. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2025.

**Ordre du jour** : Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Il demande à l'Assemblée de se positionner sur le rajout de 3 délibérations : PLU poursuite de la procédure par la Communauté de communes, ATEC 87 : demande de réalisation d'une étude, Succession Pierre EBERHART. Le Conseil municipal accepte de traiter ces sujets.

## **I - DÉLIBÉRATION**

### **1 - Démission de Madame Chantal TARNAUD de ses fonctions de Conseillère municipale**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier de Madame Chantal TARNAUD par lequel elle indique vouloir mettre fin à ses fonctions d'élue municipale.

En respect de la procédure découlant du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que la démission d'un conseiller municipal est réputée définitive dès réception, Madame Chantal TARNAUD n'est de fait plus membre du Conseil municipal.

La copie de son courrier a été adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne comme le prévoit la règlementation.

Le Conseil municipal prend acte de la démission de Madame Chantal TARNAUD.

## **2- Tableau du Conseil municipal actualisé**

En raison de la démission de Madame Chantal TARNAUD, le tableau du Conseil municipal est actualisé comme suit :

	<b>Fonction</b>
Philippe LACROIX	Maire
Benoît SADRY	Premier Adjoint
Carine VILLEDIEU	Deuxième Adjointe
Jean-Jacques LAMANT	Troisième Adjoint
Muriel DELALLET	Quatrième Adjointe
Maurice GAUTHIER	Cinquième Adjoint
Yvette DARDILLAC	Conseillère municipale
Colette DESPLOMBAIN	Conseillère municipale
Valérie BICHAUD	Conseillère municipale
Bertrand LIAGRE	Conseiller municipal
Eric Antoine FENOLL	Conseiller municipal
Sophie GOURINAT	Conseillère municipale
Landry BOISSELET	Conseiller municipal
Guillaume GENTY	Conseiller municipal
Astrid COTINEAU	Conseillère municipale
Clément BOSSELUT	Conseiller municipal

## **3- Crédit et décision d'adhérer au Syndicat à la carte « L'Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 »**

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de la Commune d'Oradour-sur-Glane de s'associer au sein d'un syndicat de communes ayant pour objet l'organisation et la gestion d'activités périscolaires, extrascolaires et de coordination en faveur de la jeunesse.

Il précise que le syndicat dénommé « L'Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 » (l'AEJO87) regroupera les communes de Cieux, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Saint-Brice, Saint-Martin de Jussac, Saint-Victournien et Sainte-Marie de Vaux.

Le Conseil municipal réserve un avis favorable à cette demande de création et d'adhésion.

La commune d'Oradour-sur-Glane adhérera à ce syndicat pour les compétences suivantes : périscolaires (les mercredis uniquement) et extrascolaire.

#### **4- Périmètre et statuts du Syndicat à la carte « L'Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 »**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de valider le périmètre du Syndicat de communes « L'AEJO87 » ainsi que les statuts.

Le Conseil municipal valide le périmètre et les statuts tels que présentés.

#### **5- Attributions de compensation – Révision 2025**

Monsieur le Maire présente la délibération de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin qui porte révision des attributions de compensation afin tenir compte de la baisse importante du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces attributions de compensation révisées.

L'Assemblée approuve les nouvelles attributions qui vont générer des recettes supplémentaires pour la collectivité.

#### **6- Budget principal – Délibération Modificative numéro 1**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'abonder certains crédits inscrits au Budget Primitif 2025.

Il propose la délibération modificative suivante :

##### **Section de Fonctionnement :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES en €				
CHAPITRE	ARTICLE	VOTE BP 2025 + DM 1	MONTANT DM1	TOTAL VOTE BP +DM
011	60612	80 000	15 000	95 000
	60613	50 000	3 000	53 000
	60623	86 000	20 000	106 000
	60631	7 000	1 500	8 500
	61358	4 000	4 650	8 650
	615231	10 000	500	10 500
	61551	8 000	500	8 500
	6156	18 000	1 000	19 000
	6228	10 000	300	10 300
	6231	1 000	400	1 400
	6232	4 000	3 000	7 000
	6251	200	150	350
	6262	10 000	800	10 800
012	6218	0	2 400	2 400
	64111	465 000	2 000	467 000
	64131	28 000	11 500	39 500
	6415	3 100	100	3 200
	6451	90 500	600	91 100
	6454	1 500	200	1 700
	6455	48 000	2 000	50 000
	6475	200	200	400

CHAPITRE	ARTICLE	VOTE BP 2025 + DM 1	MONTANT DM1	TOTAL VOTE BP +DM
	657363	6 800	2 500	9 300
	65743	28 000	2 300	30 300
023	023	95 000	17 000	112 000
Total			<b>94 000,00 €</b>	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES en €				
CHAPITRE	ARTICLE	VOTE BP 2025	MONTANT DM1	TOTAL VOTE BP +DM
70	70321	55 000	30 000	85 000
73	73211	212 428	47 000	259 428
042	722	2 000	17 000	19 000
<b>TOTAL</b>			<b>94 000,00 €</b>	

**Section d'Investissement :**

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES en €				
CHAPITRE	ARTICLE	VOTE BP 2025	MONTANT DM1	TOTAL VOTE BP + DM
040	21312	0	3 000	3 000
	21318	1 000	4 000	5 000
	2152	1 000	10 000	11 000
<b>TOTAL</b>			<b>17 000,00 €</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES en €				
CHAPITRE	ARTICLE	VOTE BP 2025	MONTANT DM1	TOTAL VOTE BP +DM
021	021	95 000	17 000	112 000
<b>TOTAL</b>			<b>17 000,00 €</b>	

Le Conseil municipal adopte la délibération modificative numéro 1 du Budget Primitif 2025 telle que présentée ci-dessus.

**7- Budget général – Extinction de créances par autorité judiciaire – admission de créances en non valeurs**

Monsieur le Maire indique que le Comptable Public sollicite une demande d'admission en non valeurs.

Il précise que l'admission en non valeurs au titre de créances irrécouvrables s'élève à un montant de 350,75 € selon un état en date du 15 septembre 2025.

Il informe l'Assemblée qu'un effacement de dettes concerne une administrée (créances éteintes par décision de justice suite à dossier de surendettement) afférentes à des créances de cantine scolaire est également demandé par le Comptable public. Il indique que cela concerne une somme très importante : 2 517,12 €. Tous les recours ont été réalisés par le Trésor Public mais aucun recouvrement n'a été possible.

Le Conseil municipal ne peut que se soustraire à la décision de justice et accepter ces non valeurs et effacement de dettes.

Les élus déplorent cependant que la personne redevable de 2 517,12 € ne fasse aucun effort de paiement.

Après échanges, les élus font le choix de continuer d'accueillir au restaurant scolaire l'enfant actuellement scolarisé à l'école bien que de nouveaux impayés soient constatés. La mère sera reçue prochainement.

## **8- Protection complémentaire santé**

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a déjà fait l'objet de précédents débats et délibérations : le 26 mars 2025, l'Assemblée a donné mandat au Centre Départemental de Gestion pour mener une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque santé.

Il précise qu'un avis du Comité Social Territorial a été rendu le 26 septembre 2025 : il réserve un avis favorable à la proposition de la commune : participation à hauteur de 15 € par mois et par agent pour les contrats mutualistes des agents labellisés.

Le Conseil municipal décide donc de ne pas adhérer à la convention de participation pour le risque santé conclue entre le Centre de Gestion et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et de retenir le principe de labellisation. La collectivité participera mensuellement à hauteur de 15 € à la condition que le contrat des agents soit labellisé.

## **9- Cession au profit de Monsieur Habib Sadat – parcelle cadastrée section AT numéro 445**

Monsieur Habib Sadat a émis le souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section AT N° 445.

Le Conseil municipal valide le principe de déclassement de cette parcelle et va solliciter le services des Domaines afin de déterminer la valeur patrimoniale de ce terrain.

Il précise que les frais de géomètres et de notaire seront à la charge exclusive du futur acquéreur.

## **10- Saisine du Comité Social Territorial : création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (28 heures) au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (20 heures) au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Monsieur le Maire revient sur les termes de la délibération du Conseil municipal en date du 12 septembre 2025 décidant de la création d'un emploi d'adjoint technique à raison de 28 heures hebdomadaires.

L'Assemblée délibérante décide de saisir l'avis du Comité Social Territorial concernant la création d'un poste au service technique à raison de 28 heures par semaine et de manière concomitante la suppression d'un poste d'adjoint technique (20 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sera modifié en ce sens.

## **11- Cession au profit des Consorts SIMON au Repaire (parcelle AX 366) : fixation du prix et finalisation des formalités**

Monsieur le Maire rappelle la demande conjointe de Messieurs Marcel et Stéphane SIMON concernant l'acquisition de parcelles de terrains situées au Repaire.

Une enquête publique a été diligentée suite à cette demande et un avis favorable a été réservée à cette requête.

Le bornage et la division parcellaire ont été réalisés le 19 juin 2025.

Le Conseil municipal décide de fixer le prix de vente de la parcelle issue du bornage et de la division parcellaire ( cadastrée AX n°366) d'une superficie de 1 are 54 (soit 154 m<sup>2</sup>) à 15 € le m<sup>2</sup> et dit que les frais liés à cette procédure seront à la charge exclusive des acquéreurs.

## **12- Approbation de l'assiette des coupes pour les forêts relevant du régime forestier**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du programme de coupe proposé par l'Office National des Forêts.

Il retient la proposition suivante :

87	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
Forêt Communale d'Oradour-Sur-Glane	1 U	8,02	Eclaircie	Vente	Bloc et sur pied
Forêt Communale d'Oradour-Sur-Glane	2 U	7,41	Eclaircie	Vente	Bloc et sur pied

Le Conseil municipal demande à ce que l'abattage soit suspendu du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin afin de préserver au mieux l'écosystème forestier durant la période printanière.

## **13- PLU : poursuite de la procédure par l'EPCI (Communauté de communes Porte Océane du Limousin : POL)**

Le Maire rappelle que lorsque la procédure d'adoption du PLU est engagée par une commune membre de la POL, en raison du transfert de compétence, l'EPCI se substitue de plein droit à la commune.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, décide de donner son accord pour l'achèvement du Plan Local d'Urbanisme par la Communauté de communes Porte Océane du Limousin.

## **14- ATEC 87**

Monsieur le Maire fait référence à la délibération du 10 avril 2025 qui prévoyait un arrêt de l'adhésion aux services de l'Agence Technique Départementale dès l'exercice 2025.

Il indique que les statuts de l'ATEC87 prévoient qu'une collectivité ne peut mettre fin au partenariat avec l'agence en cours d'exercice.

La Commune devant se conformer aux statuts de l'Agence, la contribution 2025 sera acquittée. Le Conseil municipal décide de missionner les services de l'ATEC87 pour réaliser une étude sur la Maison de la Prade avec un rendu définitif d'ici la fin de l'exercice 2025.

## **15- Succession Pierre EBERHART**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la SELARL « Cécile Riffaud, Sophie Galinier Giry, Julien Coulaud » en date du 17 octobre par lequel il est précisé que Monsieur Pierre EBERHART, domicilié à Saint-Junien et décédé le 17 décembre 2020 en cette même commune, a, en vertu d'un testament authentique, institué la Commune d'Oradour sur Glane, légataire à titre particulier de divers biens mobiliers à savoir des cartons de livres sur la Seconde Guerre Mondiale et des livres d'art et d'archéologie pour la bibliothèque municipale.

Le Conseil municipal décide d'accepter ce leg.

## **II - RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **Finances**

Madame Delallet fait état de la situation financière. Elle indique que la collectivité n'a pas eu besoin de recourir à la ligne de trésorerie souscrite.

Elle dresse un bilan des recettes issues du stationnement payant, qui sont supérieures aux inscriptions budgétaires et qui ont fait l'objet d'inscriptions nouvelles dans la Délibération modificative n°1.

Elle indique que la Commune d'Oradour-sur-Glane va bénéficier d'une attribution de compensation (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : FPIC) pour un montant de 47 289 €. Cet ajustement a fait l'objet d'une délibération.

Elle évoque la baisse des dotations et notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui passe de 347 000 € en 2014 à 291 000 € en 2025.

Le Conseil municipal prend note de ces informations.

### **Urbanisme**

Monsieur le Maire en l'absence de Monsieur Jean-Jacques Lamant informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme en cours. Il rappelle que depuis le début de l'année 2025, la commune a enregistré 30 permis de construire dont 11 maisons individuelles, 69 déclarations préalables de travaux et 105 certificats d'urbanisme (dont 24 Certificats d'urbanisme formulaires CUb qui renseignent sur la faisabilité d'une construction).

Il informe l'assemblée qu'il souhaite réunir courant novembre les propriétaires qui jouxtent le communal du Repaire. En effet, ces riverains ont émis le souhait de pouvoir acquérir ce bien communal.

Monsieur le Maire indique qu'il a initié des négociations avec Monsieur et Madame Grand, propriétaire de la parcelle contiguë à celle acquise à Madame Ballot pour réaliser le cimetière.

Plusieurs propositions ont été faites :

- 1- Echange entre la parcelle cadastrée section AP 197 située à proximité immédiate de celle acquise dernièrement par la commune avec des terrains communaux situés à l'Auze en contre-bas de la propriété de Monsieur Grand (superficie estimée à 20 433 m<sup>2</sup>)
- 2- Vente par les consorts Grand de la parcelle cadastrée section AP 197 au prix de 2,50 € le m<sup>2</sup> (surface 3 130 m<sup>2</sup>)

Le Conseil municipal retient prioritairement la solution de l'échange mais restent favorables à l'achat si la première hypothèse ne peut aboutir.  
Un courrier en ce sens sera adressé à Monsieur et Madame Grand.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que Monsieur Chevalier, propriétaire à Bournet, a construit sans autorisation une volière qui héberge de nombreux oiseaux exotiques. Il indique avoir été informé qu'une affaire judiciaire était en cours.

L'Assemblée prend note des informations communiquées.

### **3 - Commission jeunesse, sport et vie associative**

Monsieur Maurice Gauthier apporte des éléments sur la vie associative et les différentes manifestations à venir.

Il indique que la commune a acheté la peinture comme le souhaitait le bureau de l'USO football afin que les membres du club repeignent le club house.

Il précise que les travaux de réfection des douches au gymnase sont en cours : ils concernent la pose de résine. Les sols et murs seront repris.

Des travaux de décompactage du terrain de football vont être réalisés par les services techniques. Ils nécessitent la location de matériel et l'achat de sable et de gazon. Le coût estimé de cette intervention s'élève à environ 5 000 €.

Des travaux d'entretien vont être réalisés prochainement à la Salle des Carderies : réfection des peintures des menuiseries et plinthes. Il s'agit de la première étape de rénovation de cette salle. Les travaux seront exécutés par les personnels de la collectivité.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

### **4 - Commission mémoire, culture et organisation des cérémonies**

Monsieur le Maire traite ce point d'informations en l'absence de Monsieur Benoit Sadry.

Il rappelle que plusieurs visites et évènements ont eu lieu ces dernières semaines :

- 23 septembre : visite de Madame Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT
- 25 septembre : accueil de représentants de la production de TF1, du réalisateur, de Matt Pokora pour un temps d'échanges avec la population sur le film « Oradour, ne m'oublie pas » qui devrait être diffusé au printemps prochain en préambule d'un documentaire sur Oradour
- 27 septembre : Rencontre avec l'Association des Valeurs républicaines d'Alsace Moselle pour organiser leur déplacement à Oradour en 2026
- 28 septembre : Messe en la cathédrale de Limoges pour le départ de Monseigneur Bozzo
- 02 octobre : décès de Madame Camille Senon, cérémonie à Limoges puis dispersion des cendres au jardin du souvenir d'Oradour

Il communique ensuite des éléments d'agenda :

- 19 novembre : Congrès des Maires à Paris auquel assistera Benoît Sadry
- 20 novembre : Sommet Européen des Maires contre l'antisémitisme à la Mairie de Paris. Benoît Sadry participera à ce sommet.

- 20 et 21 novembre : Déplacement aux Sables d'Olonne au lycée Valère Mathe à l'invitation de Monsieur Valère Mouton, enseignant dans cet établissement, qui organise chaque année une visite mémorielle avec ses élèves. Philippe Lacroix interviendra lors d'une conférence en sa qualité de Maire d'Oradour et Maurice Gauthier représentera l'Association Nationale des Familles des Martyrs.

Il termine en donnant quelques dates et éléments d'agenda :

Il en profite pour saluer les différentes animations réalisées par la bibliothèque municipale :

- 05 novembre : dictée comme au temps du certificat d'études
- 23 novembre : après-midi contes occitans et musique traditionnelle

Il indique que l'Assemblée générale du Comité d'animation se tiendra le 15 novembre prochain.

Les cérémonies en l'honneur de Sainte Geneviève et Sainte Barbe se dérouleront les 21 et 22 novembre. Monsieur Eric Fenoll représentera la commune pour la Sainte Geneviève, Monsieur Philippe Lacroix se rendra à la Sainte Barbe.

Il indique qu'une conférence sur les violences faites aux femmes aura lieu le 25 novembre à Saint-Brice.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

## **5- Commission Affaires scolaires, enfance, action sociale**

Mme Carine Villedieu apporte des informations concernant l'école. Elle précise que le premier conseil d'école a eu lieu.

Les effectifs de l'école sont stables. 230 enfants fréquentent actuellement l'école (2 arrivées sont prévues en novembre )

- 28 élèves en petite et moyenne section : classe de Valérie Dupuy
- 27 élèves en petite et moyenne section : classe de Stéphane Lassaube
- 25 (bientôt 26) élèves en grande section : classe de Noëlle Sauvezie
- 26 élèves en grande section et CP : classe de Claire Archambault
- 24 élèves en CP et CE1 : classe de Justine Pinaud et Hélène Soratroi
- 25 (bientôt 26) élèves en CE1 : classe de Séverine Gally
- 26 élèves en CE2 : classe de Muriel Nocent
- 25 élèves en CM1 : classe de Sandra Vignerie (directrice) et Laurie Billon
- 24 élèves en CM2 : classe de Séverine Monteil

Le règlement intérieur de l'école a été validé.

Cette année l'école d'Oradour sera évaluée avec les écoles de Cieux et Javerdat. Le but de cette évaluation est de montrer tout ce qui est mis en place pour assurer la réussite des élèves et le bien-être à l'école.

Elle indique que les exercices de sécurité (en lien avec le PPMS : plan particulier de mise en sûreté) ont été réalisés.

Le dispositif pHARe (qui concerne l'éducation nationale) relatif au harcèlement scolaire est déployé dans l'école (comme cela doit être fait dans chaque établissement scolaire).

Elle donne des informations sur les projets d'école :  
Toutes les classes iront à la Mégisserie voir un spectacle.  
Toutes les classes fréquentent chaque semaine la bibliothèque municipale et l'école participe au projet « je lis , j'élis ».

Toutes les classes participeront au cross de l'école.

Les Grandes sections, CP, CE1 et CE2 vont pratiquer une activité judo.  
De l'athlétisme sera aussi proposé ainsi que du rugby.

Les CM1 et CM2 ont pour projet de travailler sur une comédie musicale.

Un projet science « ChlorISS » consistera à faire germer des graines d'Arabette des dames et demizuna (plantes de la famille des brassicacées) simultanément à bord de l'ISS et sur terre (notamment à l'école d'Oradour).

CP / CE1 /CE2 : projet hip hop, musique avec percussions. Un spectacle est prévu à la Mégisserie ou dans le gymnase intercommunal.

Maternelle : jardin, chorale. Semaine des parents en mars. Cuisine avec le personnel de la cantine scolaire pour la classe de Mme Dupuy. Projet passerelle avec la crèche.

Le spectacle de Noël sera offert par la mairie le 08 décembre au matin (coût 1 350 €).

Le repas de Noël sera servi le 18 décembre.

Des chocolats, distribués par le Père Noël ont été commandés.

Madame Villedieu donne des informations concernant l'accueil de loisirs.

Elle indique que l'actuel SIPES sera dissout le 31 décembre prochain.

A horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un nouveau syndicat enfance jeunesse va être créé. Il concerne plusieurs communes : Saint-Victournien, Saint-Brice, Saint-Martin de Jussac, Sainte Marie de Vaux, Cieux, Javerdat et Oradour sur Glane. Des délibérations en ce sens ont été validées en séance.

Les représentants d'Oradour siègent dans le groupe de travail auquel l'Etat est associé. Une réunion est organisée le 24 novembre prochain.

Elle précise que l'installation des toiles d'ombrage à la crèche est programmée au printemps prochain. L'entreprise s'est déplacée dernièrement pour finaliser le projet.

Aucune place n'étant disponible à la crèche, la réunion d'admission a été déprogrammée.

Concernant les affaires sociales, elle indique que deux nouveaux foyers bénéficient de l'épicerie solidaire.

Le projet MAM (Maison d'assistants maternels) de Madame Véronique Lamaud se poursuit. Les autorisations en termes de sécurité ont été données et une réunion aura lieu au Département pour examen du dossier le 21 novembre prochain. La commune d'Oradour sur Glane sera représentée par Clément Bosselut.

Le repas des ainés aura lieu le samedi 13 décembre 2025. Une animation musicale est prévue. Le repas sera préparé par les personnels du restaurant scolaire.

Les personnes âgées de 70 ans qui ne participeront pas au repas se verront remettre un colis. La société Laredy a été retenue pour préparer ces colis qui comprendront : plateau en verre au motif de Noël, terrine salée, pétillant pommes châtaignes, plat cuisiné, douceurs sucrées (compotes, confitures), chocolats.

Le Conseil municipal des jeunes (CMJ) propose l'achat de distributeurs de « sacs à crottes » qui seront installés au champ de foire, aux abords du stade, place de la Mairie, près de l'école, au parking de la Renaissance et à proximité du Centre de la Mémoire.

Les élections d'élèves de CM1 (6) et de 2 élèves de CM2 se dérouleront le 24 novembre prochain.

Des contacts ont été noués avec la Ville de Varennes Vauzelles (Nièvre) pour qu'un échange entre les deux CMJ soit établi.

Les jeunes de notre CMJ ont débuté un travail : ils préparent un livret « le carnet de Marguerite » qui retracera la vie de Mme Rouffanche et qui leur permettra de raconter l'histoire d'Oradour. Ce livret sera diffusé au sein du Réseau des Villes Mémoires mais aussi localement. Bernadette Malinvaud apporte son concours à ce projet.

Le Conseil municipal prend note des informations transmises.

## 6 – Travaux

Monsieur Guillaume Genty dresse la liste des travaux réalisés ou en cours :

- Pont de la Petite Maillerie : Philippe Licoine a débuté les travaux.
- Pont du Champ du Bois : une étude est en cours : un cours est à effectuer : passage seulement pour les piétons ou passage de véhicules agricoles : une question est à trancher et concerne une éventuelle limitation de tonnage.
- Travaux le Theil : le dossier est compliqué à traiter. La stabilisation de la chaussée reste une véritable problématique
- La pose de lampes solaires devant les salles municipales est effective.
- Une visite de plusieurs point sécurité a été effectuée dans le centre bourg : les axes à sécuriser concernent notamment la Rue Saint Maur (devant l'école), la rue Pralon (protection passage piétons devant le gymnase)
- Réserve d'eau à Dieulidou : une bâche à eau serait nécessaire. La problématique repose sur l'endroit où elle pourrait être installée. Eric Fenoll insiste sur ce point qui doit être une priorité notamment en raison de la présence dans le secteur de l'entreprise Henault. il convient de rechercher des aides qui pourraient être mobilisées.
- Limitation de vitesse Route de Saint-Junien : l'enlèvement des coussins berlinois, jugés dangereux, est prévu. Des trottoirs sur le petit pont sont à envisager : il est évoqué le rétrécissement du passage et mettre au sol une signalétique « zone 30 »
- Des travaux de réfection des trottoirs Route de Saint-Junien sont envisagés
- Un travail de fonds sur la signalisation dans le bourg est à l'étude
- Le retrait des arbres en bas de l'avenue du 10 juin est planifiée : des plantations nouvelles seront réalisées. Le concours d'un paysagiste pour le choix des essences est sollicité.
- Un arbre près du monument des enfants, à proximité de l'école, présente des signes de fragilité : l'entreprise « des Racines aux Branches » a été mandatée pour expertiser l'arbre : l'abattage est inévitable
- Litige Laval : une expertise a été réalisée en présence des avocats des deux parties. Aucune conclusion n'est rendue pour l'heure.
- Inspection du pont du village martyr : les conclusions ont été rendues et quelques travaux vont être nécessaires

- Maison de la Prade : l'Atec 87 est missionnée pour réaliser un avant-projet sommaire avec chiffrage d'ici la fin décembre 2025

#### **Informations diverses :**

- Dentiste : des contacts ont été engagés avec les responsables de la plateforme Doc Tripper.
- Cheminement piétons suite aux travaux au Centre de la Mémoire : les services du Département ont mis en place un cheminement piétons pour que l'accès des visiteurs au village martyr se fassent au niveau de la sortie de la (galerie des visages), au niveau de l'ascenseur, pour la durée des travaux. Plusieurs élus font remarquer que lorsqu'un groupe traverse au niveau du passage piétons, un risque d'incident et d'accident est très possible. Ce risque sera accru lors des périodes de fortes fréquentations touristiques. Le Département avait été alerté
- Mme Cotineau signale que le marquage au sol (bandes blanches) au Repaire ne se voit plus.
- Mme Cotineau rappelle que la collecte des éco-points aux Crocs n'est pas assez régulière : le SYDED devrait revoir ses fréquences de passage.
- Programme GRVC (grosses réparations voirie) : une réunion avec les élus et services de la Communauté de communes est prévue le 04 décembre prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

La Secrétaire de séance

Carine VILLEDIEU

Le Maire

Philippe LACROIX